

Accueil de loisirs Léo Lagrange

N° habilitation :

Extrascolaire : 0780720CL000520

Périscolaire : 0780720AP000821

PROJET PEDAGOGIQUE 2024-2025

Directrice : Yann Boichin

Coordinateur Local : Luc Ducrot



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	1
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	2
1. <i>LE CONTEXTE</i>	3
1.1. <i>La ville</i>	3
1.1.1. Localisation.....	3
1.1.2. La commune d'agglomération.....	3
1.1.3. Les quartiers.....	3
1.2. <i>Ifac Sartrouville Animation (isa)</i>	4
1.2.1. Les missions.....	4
1.2.2. Les structures	4
1.2.3. Les moyens humains	4
1.2.4. Les objectifs éducatifs	5
1.2.5. Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :	5
1.2.6. La charte éducative ifac Sartrouville Animation.....	5
1.3. <i>L'accueil de loisirs</i>	7
1.3.1. Situation géographique	7
1.3.2. Les horaires de fonctionnement	7
1.3.3. Les locaux	7
1.3.4. L'équipe d'animation.....	7
1.3.5. Le public	8
DEUXIEME PARTIE : LE PROJET PEDAGOGIQUE	9
1 <i>CONSTATS</i>	10
2. <i>LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</i>	11
3. <i>PLAN D'ACTION</i>	12
4. <i>L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</i>	14
4.1. <i>La mise en place d'un protocole individuel</i>	14
5. <i>LE FONCTIONNEMENT</i>	14
5.1. <i>Une journée type</i>	14
5.1.1. L'accueil du matin et du soir.....	16
5.1.2. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs.....	16
5.1.3. Temps récréatifs	16
5.1.4. Activités dirigées	16
5.1.5. Le temps de restauration	17
5.1.6. Temps de repos	17
5.1.7. Le temps calme	18
6. <i>LES MOYENS D'EVALUATIONS</i>	18
7. <i>LES CHARTES ISA</i>	19
7.1. <i>Le temps récréatif</i>	19
7.2. <i>Le temps calme</i>	21
7.3. <i>Les règles de vie</i>	22
7.4. <i>Sanctions et punitions</i>	23
7.5. <i>Les règles de bon voisinage</i>	24

PREMIERE PARTIE :
PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE
L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



1. LE CONTEXTE

1.1. LA VILLE

1.1.1. LOCALISATION

Sartrouville est situé dans le département des Yvelines, en région Ile de France. La ville se trouve à 15 km à l'ouest de Paris, dans la partie Nord de la boucle de seine, dite « boucle de Montesson ».

Elle est par sa population, la deuxième ville de Yvelines après Versailles, sa densité est de 6117 habitants/km² et comprend 52 648 habitants (recensement 2016).

Sartrouville se situe à proximité d'importants pôles d'emplois de la Région Parisienne : Paris, La Défense, Cergy Pontoise. Elle bénéficie pour les rejoindre, d'une bonne desserte routière et ferroviaire puisqu'elle est desservie à la fois par la SNCF (St Lazare) et la ligne A du RER qui permettent de rejoindre Paris et La Défense en moins d'un quart d'heure.

1.1.2. LA COMMUNE D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'Agglomération Saint Germain/ Boucle de Seine (CASGBS) existe depuis 2016, elle est le résultat de la fusion de trois intercommunalités :

- La commune d'agglomération de la boucle de seine,
- La communauté d'agglomération Saint Germain en Seine et Forêts
- La communauté de communes Maisons-Mesnil
- L'adhésion de la ville de Bezons dans le 95.

Elle comprend les 19 communes suivantes : Aigremont, Bezons, Carrières sur Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy sur Seine, L'étang le Ville, Houilles, Louveciennes, Maisons Laffitte, Mareil-Marly, Marly le roi, Le Mesnil-le Roi, Montesson, Le Port Marly, saint Germain en Laye, Sartrouville, Le Vésinet.

1.1.3. LES QUARTIERS

Le territoire communal est très fortement urbanisé, l'espace urbain occupant plus de 92% de la superficie totale (8,42km²) contre 8% d'espace rural.

La ville se compose de deux parties bien distinctes avec comme frontière symbolique le RD 308, l'avenue Maurice Berteaux qui traverse Sartrouville de puis Maisons Laffitte jusqu'à Houilles.

Les quartiers du plateau font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine depuis quelques années, notamment dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Trois quartiers sont classés QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) : les Indes, Le mont Olivet au vieux pays et le quartier de la Marinière à la croix Mallard.

Dans les quartiers du plateau le taux de chômage est plus élevé et la catégorie socio professionnelle moins favorisée majoritairement composée d'employés et d'ouvriers.

Les quartiers proches du centre-ville se modifient également fortement avec les constructions d'immeubles et de pavillons individuels sur les espaces privés que vendent beaucoup de Sartrouillois.

Ces transformations majeures et la proximité avec Paris attirent de plus en plus d'habitants de la petite couronne.

Composés majoritairement de familles actives, la catégorie socio professionnelle est élevée (beaucoup de cadres), les besoins de garde sont donc importants.



1.2. IFAC SARTROUVILLE ANIMATION (ISA)

En 2016 puis en 2021, la mairie a lancé un appel d'offre sous la forme d'une DSP (Délégation de Service Public), l'ifac (Institut de de Formation, d'Animation et de Conseil) qui s'est vu confié la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Sartrouville pour une durée de 5 ans. Cette DSP vient d'être renouvelée pour 5 nouvelles années.

1.2.1. LES MISSIONS

Le Délégué assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par un contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière.

Dans les conditions fixées au contrat, le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- Gérer les accueils de loisirs maternels, les accueils de loisirs élémentaires, les accueils pour les jeunes (**ACM du mercredi et des vacances scolaires**).
- Organiser les activités périscolaires comprenant l'accueil préscolaire et postscolaire
- Assurer la facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers.
- Accueillir les usagers, garantir leur sécurité, organiser et coordonner les activités dans les conditions réglementaires en vigueur
- Gérer les relations avec les familles ;
- Gérer les inscriptions des enfants dans les structures.
- S'engager à assurer la sécurité, l'hygiène, le bon fonctionnement, la continuité, la qualité optimale ainsi que la bonne organisation du service aux usagers afin d'offrir à ces derniers une prestation conforme à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public de cette nature.

1.2.2. LES STRUCTURES

- 13 points d'accueil périscolaire ouverts le matin et le soir pendant le temps scolaire
- 6 à 4 accueils de loisirs maternels ouverts les mercredis et vacances
- 3 accueils de loisirs élémentaires ouverts les mercredis et vacances
- 2 accueils de loisirs adolescents : le Club Ado ouvert pendant les vacances et l'espace 11/17 ouvert tous les soirs, les mercredis et les vacances de 14 à 19h.

La ville de Sartrouville en qualité de délégataire de service public est propriétaire des infrastructures, les accueils périscolaires et extrascolaires sont gérés par ISA.

1.2.3. LES MOYENS HUMAINS

Il comprend 82 postes répartis de la façon suivante :

- 5 coordinateurs locaux responsables d'un secteur comprenant un accueil extrascolaire et de 2 à 4 accueils périscolaires
- 13 directeurs et 3 adjoints répartis sur l'ensemble des accueils périscolaires.
- 54 animateurs en CDI ou CDD soirs mercredis et vacances dont 34 effectuent également l'accueil du matin
- 4 remplaçants

L'entretien, les réparations et le personnel de restauration sont assurés par les agents municipaux. La restauration est déléguée à Elior dans le cadre d'une DSP.



1.2.4. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Ils favorisent :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La connaissance de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre

Il favorise la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension et de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

1.2.5. LE PROJET PÉRI ÉDUCATIF DE SARTROUVILLE ANIMATION :

Même si les projets pédagogiques sont déclinés par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de la ville, ils reprendront les moyens transversaux du projet péri-éducatif pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les Sartrouillois. Ces moyens sont :

- L'aménagement des accueils
- Malles pédagogiques
- Les vacances à thème
- Les clubs (English et digital)
- Les mini-séjours
- La démarche qualité

1.2.6. LA CHARTE ÉDUCATIVE IFAC SARTROUVILLE ANIMATION

Préambule : La charte présente les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation et ses principales orientations aux familles, enfants et partenaires, elle peut évoluer en fonction des besoins.

Elle a pour objectif d'engager moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Elle a été élaborée par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction.

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement en s'appuyant sur le tissu associatif local et en complémentarité avec l'école pour :

- Favoriser le choix de l'enfant en proposant des activités variées dans différents domaines (culturels, sportifs, jeux collectifs, artistiques, manuels, d'expressions, scientifiques), le rendant acteur de ses loisirs.
- Permettre le développement de l'enfant en fonction de ses capacités, de ses besoins et encourager son engagement.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.



2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Adopter un langage et une tenue appropriés à l'accueil des enfants et des familles.
- Accueillir le public avec bienveillance, sans préjugés, ni discrimination.
- Être valeur d'exemple.
- Garantir le respect des règles collectives, et le cas échéant, sanctionner de façon éducative.

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisances » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation. Une relation de qualité contribue à :

- Favoriser l'écoute et l'échange, garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.
- Apporter une réponse adéquate en fonction de l'interlocuteur, de la situation et du contexte.
- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs en aménageant des temps de parole.
- Garantir le vivre ensemble en mettant en place les règles de vie collective.

4. ACCUEIL DU PUBLIC => Les principes qui régissent l'accueil du public sont :

- Accueillir les enfants sans distinction de religion, d'origine et d'opinion. Un protocole individualisé permet l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Trouver sur chaque accueil, un pôle identifiable où un membre de l'équipe se tient à disposition pour accueillir, orienter et informer. L'affichage est à disposition pour transmettre les informations.
- Favoriser la transition des différents temps de la vie de l'enfant en étant à l'écoute de ses besoins.
- Organiser des moments d'échanges et de rencontres

5. AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIE => L'aménagement des espaces éducatifs et ludiques sur l'ensemble des structures, vise à :

- Permettre aux enfants, de jouer, d'explorer, de découvrir et de s'isoler en toute sécurité, en aménageant différents espaces identifiés (intérieur et extérieur), adaptés.
- Accompagner les enfants à l'appropriation des espaces, les sensibiliser à leur utilisation et leur rangement.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en leur permettant d'évoluer selon leur propre rythme.

6. SECURITE => Nous garantissons dans nos accueils collectifs de tout mettre en œuvre pour :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des différents publics accueillis dans le respect de la réglementation.
- Proscrire tout comportement violent.
- Instaurer des règles de vie pour faciliter le vivre ensemble.
- Offrir un environnement adapté aux publics et des locaux sécurisés.
- Respecter les règles d'hygiène.
- Garantir la capacité des équipes d'animation à prodiguer les premiers soins. Sur chaque site, un animateur est formé aux premiers secours.

D'autres chartes ont été déclinées de cette charte éducatives sur des temps plus spécifique de la journée de l'enfant (temps récréatifs, Temps calmes.....)¹

¹ Voir deuxième partie, paragraphe 7



1.3. L'ACCUEIL DE LOISIRS

1.3.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

L'accueil de loisirs Léo Lagrange se situe dans les locaux de l'école maternelle du même nom, 7 rue Gustave Flaubert à Sartrouville, à proximité de la bibliothèque Stendal, d'un parc de 21 ha et d'un centre commercial.

Il se situe dans le quartier de la Marinière, au cœur d'un ensemble HLM. Dans ce quartier, la population est moins active et le taux de chômage est plus important sur ce secteur.

La structure est habilitée par la SDJES les mercredis et les vacances pour un maximum de 105 enfants maternels

Sur le temps périscolaire pour 105 enfants dont 80 de moins de 6 ans.

1.3.2. LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

En périscolaire :

- Le matin de 7h15 à 8h30
- Le soir de 16h30 à 19h

Le mercredi et pendant les vacances :

- De 7h15 à 19h

1.3.3. LES LOCAUX

L'accueil de loisirs dispose de :

- 3 Salles d'accueil
- 1 bureau
- 1 sanitaire
- 1 Régie

Les locaux partagés avec l'école :

- Les deux Salles polyvalentes maternelle et élémentaire
- 1 dortoir
- Les deux salles de restauration élémentaire et maternelle.
- Les sanitaires de l'école
- La cour de récréation

1.3.4. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Le nombre d'animateurs varie en fonction de l'effectif enfant dans le cadre réglementaire, soit :

- 1 animateur pour 10 enfants maternels et 1 pour 14 enfants élémentaires, sur le temps périscolaire
- 1 animateur pour 8 enfants maternels et 1 pour 12 enfants élémentaires, le mercredi et les vacances scolaires

Dont :

- 50 % au minimum sont titulaires du BAFA complet ou d'un titre équivalent
- 30 % au maximum sont en cours de formation BAFA (stage pratique en cours ou validé)
- 20 % au maximum sont sans qualification.

L'accueil de loisirs L. Lagrange, se compose de :

1 directeur titulaire du BPJEPS

10 Animateurs :

6 titulaires du BAFA,

3 en cours de formation BAFA et 1 Non diplômé.



1.3.5. LE PUBLIC

- Sur le temps périscolaire du matin et du soir, les enfants accueillis sont âgés de 2 ½ ans à 10 ans. Ils sont obligatoirement scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires L. Lagrange.
- L'effectif sur ces temps d'accueil est le moins élevé de la ville avec en moyenne 8 enfants le matin et moins de 17 le soir maternelles et élémentaires confondus. Cet effectif s'explique par la situation sociale des familles plus défavorisées sur ce secteur ou le taux de chômage est le plus élevé.
- Sur les temps de mercredis et vacances scolaires, le centre accueille les enfants des écoles maternelles du secteur : P. Brossolette, P. Neruda, P. Bert, R. Desnos et J. Prévert.
- L'effectif moyen est de 90 enfants maternelles majoritairement issus des écoles Brossolette, Prévert et Neruda pour répondre en premier lieu à un besoin de garde des familles qui travaillent. Pour les autres écoles (Lagrange, Bert et Desnos), l'accueil répond plus à un besoin de loisirs qui se traduit avec une fréquentation plus importante en demi-journée l'après-midi.
- 20% des familles sont de condition favorisée et habitent principalement le secteur P. Brossolette. Les 80% restants sont issus de familles de classes moyennes voir défavorisées. Leurs lieux de résidence est constitué d'immeubles locatifs à loyers modérés.



DEUXIEME PARTIE :

LE PROJET PÉDAGOGIQUE



1 CONSTATS

Ifac Sartrouville a constaté que l'offre d'activité peut parfois être disparate du fait des moyens, des locaux et de la composition des équipes ; certaines sont composées de peu d'animateurs et d'autre d'un effectif plus important.

Bien que le projet pédagogique soit décliné par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de Sartrouville, ifac souhaite que des axes pédagogiques transversaux du projet éducatif de l'ifac et du projet péri éducatif d'ISA soient déployés sur l'ensemble des structures périscolaires et extrascolaire pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les sartrouillois.

Ces axes de travail vont s'orienter sur des projets transversaux suivants :

1. **L'aménagement des accueils** : il s'agit de créer une homogénéité des espaces dédiés aux enfants sur le territoire, participant à la construction d'une qualité pour l'ensemble des accueils.
2. **Les vacances à thèmes** : régulièrement mis en place sur les structures mais de façon individuelle, l'idée est de proposer une dynamique spécifique au sein de nos équipes et d'immerger les enfants dans un univers en sortant de la routine des programmes d'activités.
3. **Le projet écocitoyen** : « permettre aux individus d'acquérir les connaissances, les comportements et les compétences nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la préservation et à la solution des problèmes de l'environnement, et la gestion de la qualité de l'environnement. » UNESCO – 1977
4. **L'accueil des enfants en situation de handicap** : mettre en place uniformément le protocole d'accueil afin d'améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap.
5. **Développer le partenariat local** : en développant les projets avec les autres acteurs locaux de la ville de Sartrouville : associations, municipalité, l'éducation nationale....
6. **Renforcer les relations avec les familles** : en continuant d'améliorer nos moyens de communication et en impliquant plus souvent les familles dans la vie des accueils de loisirs.

Plus particulièrement sur de Léo Lagrange :

L'accès à la culture pour le public de Leo Lagrange reste un besoin et les enfants en sont demandeurs. Je souhaite donc orienter mes actions sur la découverte culturelle dans des domaines diversifiés, théâtre, créations artistiques, musique, contes et histoires.

Les animateurs mettent en place des projets d'animation individuels en tenant compte des besoins du public accueilli.



2. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Favoriser la découverte et l'expérimentation afin que les enfants puissent :

- *Expérimenter, manipuler et créer*
- *Découvrir et développer de nouvelles compétences*
- *Permettre aux enfants de s'ouvrir à diverses cultures*
- *Coopérer, échanger*

Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant afin de lui permettre :

- *De jouer seul ou avec les autres, de respecter son rythme*
- *De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et les règles de vie*
- *D'être sensibiliser à la différence et à la diversité.*

Faciliter l'implication des familles

- *Ouvrir l'accueil de loisirs à des événements festifs*
- *Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires*



3. PLAN D'ACTION

<p><i>Expérimenter, manipuler et créer</i></p> <p><i>Découvrir et développer de nouvelles compétences</i></p> <p><i>Permettre à l'enfant de s'ouvrir à diverses Cultures</i></p>	<p>Plusieurs activités diversifiées sont proposées au cours de la journée ou du temps périscolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Physiques : activités spécifiques, initiations sportives, jeux extérieurs et collectifs • Expression : Jeux d'expression, théâtre, musique, danse.... • Intellectuelles : jeux de réflexion, de mémorisation, d'assemblage... • Mise en place de projets culturels • Manuelles : pliage, découpage, modelage... • Créatives, arts plastiques (peinture, modelage, art visuel...) <p>Proposer des vacances à thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 période de vacances = 1 thème commun à tous les accueils de loisirs d'après un œuvre littéraire, cinématographique ou l'actualité du moment. • Imprégner les enfants et les équipes dans l'univers choisi sur toute la période (déguisements, décoration de la structure) • Proposer les activités en les adaptant à la thématique (jeu collectifs, manuels, d'expression) • Proposer une finalité et/ou un fil conducteur commun à tous les accueils <p>Sur les temps récréatifs, l'animateur met en place divers ateliers éphémères pour que l'enfants puissent en profiter.</p>
<p><i>Coopérer, échanger</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • En favorisant les échanges au sein des groupes et sur les temps récréatifs. • En recueillant l'avis des enfants par le biais de l'affiche d'activité. • Au travers des ateliers collectifs qu'ils soient manuels ou physiques
<p><i>De jouer seul ou avec les autres, de respecter son rythme</i></p> <p><i>De construire une représentation schématique de la journée</i></p>	<p>En créant des espaces dédiés avec des repères visuels identifiés et identifiables par les enfants :</p> <p>L'aménagement du centre de loisirs de Léo Lagrange pour 2021/2022 a été totalement changé du fait que les locaux élémentaires ont été attribués au 11/17.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un espace détente pour lire, se calmer, se reposer, s'isoler • Un espace jeu d'imitation : cuisine, marchande, établi... • Un espace atelier avec du petit matériel de bricolage • Un espace jeu de construction : Kaplas, jeu de société.... • Un espace extérieur : ballons, vélos trottinettes... <p>En fonction des effectifs des groupes, les animateurs aménagent des espaces (salle motricité) en plus de leurs salles pour les temps récréatifs afin que les enfants puissent avoir un meilleur confort.</p> <p>Les enfants ont la possibilité de profiter de séances de construction avec l'atelier « Petits architectes » dont les locaux sont sur le site de Léo Lagrange.</p>
<p><i>De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et les règles de vie</i></p>	<p>Permettre à l'enfant d'être en situation de choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les temps d'activités dirigées • Dans les temps récréatifs



	<p>L'enfant pourra également ne pas participer à l'activité proposé par l'équipe, ce qui ne signifie pas que l'animateur n'invite pas à essayer et découvrir.</p> <p>Favoriser la réalisation de de projets et/ou d'activité par les enfants : En prenant en compte leur demandes lors des moments de regroupement et d'échanges avec les animateurs.</p> <p>Garantir la participation des enfants aux règles de vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et/ou support de différents modes d'expression (pictogramme, dessins et mise en place d'un grand jeu • Faire participer les enfants au rangement collectif de la structure et des activités menées • Action journée mondiale des personnes handicapés.
<p><i>D'être sensibiliser à la différence et à la diversité</i></p> <p><i>Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs</i></p>	<p>Proposer une journée sur la différence et la diversité en décembre. Proposer des soirées familles sur chaque accueil périscolaire la semaine avant les vacances scolaires.</p> <p>Ces soirées pourront se décliner de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le travail réalisé par les enfants (exposition, petites représentations...) • Jouer en famille (blind test, jeu de société, kermesses, défis...) • Participer avec vos enfants à une activité manuelles • Echanger avec les équipes autour d'une galette ou d'un goûter. <p>Programmer la fête POP annuelle d'ifac Sartrouville Animation.</p> <p>Cette manifestation sera proposée un samedi en fin d'année scolaire pour toutes les familles inscrites à ifac et proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des animations en familles (jeux, activités manuelles) • Des temps forts (petits spectacles, défis...) • De la restauration • Des informations sur les activités réalisées sur l'ensemble des structures au cours de l'année • Des informations pratiques : horaires, accueils, équipes, réservations....
<p><i>Faire connaitre et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires</i></p>	<p>Chaque accueil dispose d'une borne d'accueil identifiée et identifiable pour la famille.</p> <p>Un animateur se charge de l'accueil des familles le matin et le soir, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre à vos questions • Relayer les informations importantes de l'école ou à l'école • Informer sur la journée de l'enfant <p>Un affichage mensuel ou périodique et des informations sur le site internet et Facebook :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités proposées • Des événements • Des informations utiles



4. L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil des enfants en situation de handicap est une réalité quotidienne pour de nombreuses structures éducatives. L'accompagnement des équipes est une dimension fondamentale dans cet accueil.

Les dispositions prises pour l'intégration d'un enfant en situation de handicap supposent que tous les acteurs (organismes, équipes, familles, enfants) soient informés, voire formés, sur les spécificités du handicap et ce que cela implique en termes d'aménagements à effectuer, d'attitudes à avoir ou de précautions à prendre.

4.1. LA MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE INDIVIDUEL

La famille doit informer de la situation de handicap de l'enfant au moment de l'inscription de ce dernier à ifac Sartrouville Animation.

Une réunion d'information de premier contact doit avoir lieu avant la mise en place du protocole.

Cette première réunion a pour objet de faire un état des lieux de la situation actuelle en termes de souhaits, de volonté et de possibilité de chacun.

Elle permet également aux parents d'exprimer clairement leur demande et pour tous de prendre connaissance des responsabilités engendrées et des différents paramètres qui devront être pris en compte par la suite.

Les points abordés pendant la réunion :

- La recevabilité de la demande aux regards des possibilités locales (moyens humains, matériels et financier...)
- Les modalités des temps d'accueil de l'enfant
- La définition des besoins et particularités de l'enfant
- La définition d'un protocole d'intégration précisant les moyens requis, matériel, technique et humain)
- La définition du rôle de chacun
- La prise de conscience que l'accueil de loisirs reste un centre ouvert à tous et ne pourra peut-être pas répondre à toutes les demandes et souhaits.

Le suivi de l'enfant :

- Les modalités d'accueil seront réévaluées au cours d'entretiens définis avec les familles ou à la demande du responsable de l'accueil en fonction de l'évolution ou des problématiques rencontrés avec l'enfant.
- Le protocole pourra être reconduit où prendre fin, les temps d'accueil réadaptés...

5. LE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement et les différents temps de la vie quotidienne vont contribuer à atteindre les objectifs du projet pédagogique. Les journées se déroulent de la façon suivante.

5.1. UNE JOURNÉE TYPE

Les mercredis et vacances scolaires :

- 7h15-9h15 : Accueil individualisé / temps récréatif
- 9h15-9h45 : Présentation de la journée /chants



- 10h00-11h30 : Activités dirigées
- 11h30-12h00 : Temps récréatifs
- 12h00-13h30 : Déjeuner
- 13h30-15h30 : Sieste pour les maternels de petite section
- 13h30-14h30 : Temps calme
- 14h30-16h15 : Activités dirigées
- 16h20-17h00 : Goûter
- 16h30-19h00 : Départs échelonnés / temps récréatifs

Sur le temps périscolaire :

7h15-8h30	16h30-19h00 (les animateurs sont présents à 16h15)
<p>7h15-8h20 Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre</p> <p>Espace bulle ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p> <p>8h20-8h30 Rentrée en classe Les animateurs emmèneront les enfants maternels dans leur classe et feront un retour aux ATSEM et aux enseignants. Les enfants élémentaires seront accompagnés à pied vers leur école par les animateurs.</p>	<p>16h15-16h30 Les animateurs prennent en charge les enfants dans leurs salles de classes ou dans le lieu fixé par la convention et/ou le contexte sanitaire</p> <p>16h30-17h00 Goûter</p> <p>17h00-18h00 Ateliers périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moment de chant en groupe et l'heure du compte. - Différentes malles sont utilisées par l'animateur avec les enfants pour des ateliers en relation avec notre thème de l'année. <p>18h00-19h00 Accueil des enfants élémentaires Les enfants élémentaires intègrent les ateliers mis en place.</p> <p>Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre => pôles aménagés et / ou malles pédagogiques</p> <p>Espace « je bulle » ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire .</p>



5.1.1. L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

7h15-9h15 : L'accueil du matin / Arrivée échelonnée des enfants

16h30-19h : L'accueil du soir / départ échelonné des enfants

Moments importants pour l'enfant et pour les familles, il est nécessaire de privilégier les temps d'échanges (même si l'on sait que les parents peuvent être pressés) et d'accueillir le ou les enfants de manière à les sécuriser sur l'ambiance" de la journée qui les attend. L'aménagement de l'espace et la disponibilité des animateurs présents doivent être la garantie pour les enfants et les parents que la journée sera agréable et bien organisée.

Une information sur la journée en cours sera affichée et expliquée aux familles à l'accueil. À ce titre, l'exigence demandée aux animateurs repose sur les critères suivants :

- Tenues et langages corrects, bienveillance dans les échanges avec les familles
- Dynamisme et disponibilité accompagner les enfants et les parents sur ces temps d'accueil

5.1.2. TEMPS DE REGROUPEMENT / CHANTS / JEUX COLLECTIFS

Ce moment a pour but de permettre à l'enfant :

- Faire connaissance.
- Être informé sur le déroulement de la journée
 - De choisir son activité, de s'identifier à un groupe.
- Jouer ou chanter en groupe.

Ce moment est animé par l'ensemble des animateurs, c'est un rituel et un repère temporel qui permet également de rappeler les règles de vie collectives. ²

5.1.3. TEMPS RÉCRÉATIFS ³

Pendant et après chaque activité et pendant les temps d'accueil, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire. Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

5.1.4. ACTIVITÉS DIRIGÉES

Elles se déroulent le matin (10h30-11h30) et l'après midi (14h30-16h).

Les activités permettent d'accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

Pour élaborer et proposer des activités, l'équipe d'animation devra tenir compte des spécificités des enfants.

Les activités dirigées sont élaborées à partir du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ifac Sartrouville Animation.

Elles doivent être le fruit d'une réflexion de la part de celui qui la propose et une visée éducative ou pédagogique. L'équipe sera vigilante à proposer des activités réellement diversifiées. Pour élaborer l'activité dirigée, l'animateur devra établir le contexte, l'objectif de l'activité, le déroulement, le matériel, l'espace où elle déroulera et le devenir de ce qui a été réalisé.

² Voir paragraphe 7.3 et 7.4

³ Voir paragraphe 7.1



Les activités seront programmées chaque matin et après-midi en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses envies et en fonction du nombre de place. Au cas où l'une des propositions aurait une demande plus forte, l'équipe s'adaptera ou la proposera ultérieurement.

L'animateur englobe lors de sa menée un temps pour remplir la fiche d'activité (lors de la présentation de la séance) un temps de préparation, un temps d'activité, de rangement. Les enfants sont associés à l'ensemble de ces temps. Une activité peut se réaliser en plusieurs séances. (Atelier d'expression, activités manuelles, décoration des locaux, création d'une histoire, raconter une histoire).

Proposer une fois par trimestre pendant les mercredis et une fois par semaine pendant les vacances scolaires un grand jeu mis en valeur dans une histoire avec des personnages imaginaires. Choisir un thème par période devant permettre d'orienter, de colorer, de relier les choix des sorties, activités et des animations.

Proposer un moment "festif" au terme des périodes scolaire, notamment avant chaque vacances auquel sont conviés les parents.

Le choix des sorties

Nous demandons aux équipes de proposer une sortie par enfant par semaine de vacances et par mois pour les mercredis.

Les équipes d'animation ont alors la charge de choisir un lieu et une sortie à distance raisonnable (1h00 /1h30 de déplacement au maximum) en cohérence avec les objectifs pédagogiques et dans le respect du budget alloué.

Pour permettre aux équipes de disposer d'un plus large choix, nous réunissons régulièrement les directeurs des accueils afin qu'ils échangent sur leurs pratiques et leurs besoins.

Nous mutualisons également nos moyens avec les autres accueils de loisirs dont nous avons la gestion sur le territoire.

5.1.5. LE TEMPS DE RESTAURATION

Entre 11h30 et 13h30 : en un ou deux services en fonction de l'effectif de l'accueil de loisirs

Les animateurs déjeunent à la table des enfants en veillant à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du repas. Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (gestion du volume sonore, du comportement général ...).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Les enfants se servent seuls, avec les conseils ou avec l'aide d'un animateur.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture, l'équipe s'assurera d'un suivi sur la journée, Il veillera toutefois à en informer les parents.

Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur assiette. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire.

5.1.6. TEMPS DE REPOS

En maternel en particulier, suivant les besoins et/ou les demandes spécifiques des parents, un temps "sieste/repos", dans le lieu réservé à cet effet, sera mis en place chaque jour pour les maternels. L'animateur référent mettra en fonction un système permettant un réel moment de calme, de détente et de repos par le biais, en exemple, d'une lecture de livre pour enfant et/ou sur fond musical. Les ateliers tournants permettront aux petits ayant fait



une sieste, d'intégrer le groupe au fur et à mesure du réveil, respectant ainsi leur rythme journalier.

5.17. LE TEMPS CALME⁴

Organisé après le temps de restauration, il permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. » (Voir charte temps calme).

6. LES MOYENS D'ÉVALUATIONS

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS	OUTILS
<i>Favoriser la découverte et l'expérimentation afin que les enfants puissent :</i>			
<p><i>Expérimenter, manipuler et créer</i></p> <p><i>Découvrir et développer de nouvelles compétences</i></p>	<p>Equilibrage des différents types d'activités sur une période donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le mercredi entre deux périodes de vacances Pendant les vacances scolaires 	<p>Nombre d'ateliers différents proposés.</p>	<p>Baromètre enfant :</p> <p>Sous forme de questionnaires pour les élémentaires et des smileys pour les maternels</p>
<p><i>Coopérer, échanger</i></p>	<p>La multiplication des échanges avec et entre les enfants sur les différents temps de la journée</p>	<p>La qualité des relations entre les enfants entre eux et avec les adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Retours des enfants Echanges quotidiens
<i>Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant afin de lui permettre :</i>			
<p><i>De jouer seul, de respecter son rythme</i></p>	<p>L'appropriation des différents espaces par les enfants</p> <p>Mise en place de différents ateliers pour les enfants</p>	<p>Les règles de rangement du matériel et de fonctionnement sont-elles respectées et identifiées</p>	<p>Observations des équipes</p>
<p><i>De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et des règles de vie</i></p> <p><i>D'être sensibiliser à la différence et à la diversité.</i></p>	<p>La qualité et le nombre de propositions faites par les enfants</p> <p>Un événement a-t-il eu lieu durant l'année ?</p> <p>Les jeux mis en place ont-ils un impact positif sur les enfants ?</p>	<p>Le nombre d'activités réalisées</p> <p>La qualité des échanges sur les règles de vie</p> <p>Relationnel enfant</p>	<p>Retours oraux ou questionnaires destinés aux enfants</p> <p>Observation</p> <p>Jeux</p>
<i>Faciliter l'implication des familles</i>			

⁴ Voir paragraphe 7.2



Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs	La qualité des échanges et l'adhésion des familles	Nombre de familles participants aux événements	Retours verbaux
Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires	La qualité des échanges quotidiens avec les familles	Le nombre de familles réagissant sur les réseaux sociaux Le nombre de demandes ou questions quotidiennes	Baromètres familles <ul style="list-style-type: none"> • 1 sur le temps du mercredi • 1 sur le temps périscolaire • 1 sur le temps des vacances scolaires

7. LES CHARTES ISA

Préambule : ces chartes viennent en complément de la charte éducative et présentent les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation dans nos accueils de loisirs, elles peuvent évoluer en fonction des besoins.

Elles ont pour objectif, dans le cadre de nos différentes missions, d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elles engagent moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Elles ont été élaborées par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction.

7.1. LE TEMPS RÉCRÉATIF

« Un temps qui permet à l'enfant de participer à une ou plusieurs activités encadrées, dirigées ou non selon son choix. »

Les animateurs utilisent des malles pédagogiques dédiées à ce temps

- **Malle jeux de société**
- **Malle de créations (bracelets, colliers...)**
- **Malle dessins décoratifs (création de tableaux, collage, découpage, craies grasses...)**

Ces malles sont aussi utilisées pour le temps calme.

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et le développement de sa créativité. Elles favorisent son indépendance, sa dépense d'énergie, son évolution individuelle tout en lui permettant avec d'autres enfants le vivre ensemble et l'échange. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Être à l'écoute des enfants et recueillir leurs attentes
- Répondre aux besoins des enfants
- Veiller au bien-être des enfants tout en assurant la sécurité physique, morale et affective
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs



- Faire respecter les règles de vie pour faciliter le vivre ensemble
- Encadrer l'activité en fonction de l'envie de l'enfant en favorisant le laisser faire et/ou le faire avec

3. QUALITE RELATIONNELLE => *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.*

Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps récréatif de l'enfant de :

- Permettre le choix en proposant des pôles d'activités variés, encadrés, dirigés ou non (jeux d'intérieur / d'extérieur calmes, de défoulement, culturels, sportifs, ludiques...)
- Donner le choix à l'enfant d'être seul ou accompagné lorsque les locaux le permettent
- Permettre à l'enfant, dans la mesure du possible, de changer d'activité durant le temps récréatif

4. QUAND ET POUR QUI => *Le temps récréatif concerne tous les enfants sans exception, il est mis en place :*

- À tout moment de la journée, après une activité dirigée et sur les différents temps d'accueil
- Au moins une fois dans la journée.



7.2. LE TEMPS CALME

« C'est un temps individuel de récupération qui permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. »

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement. Elles respectent le rythme physiologique de l'enfant en lui permettant de se reposer, de s'apaiser et de se recentrer. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir de façon constante une attitude adaptée (vigilance, présence, écoute et participation)
- Être attentives aux besoins et aux demandes des enfants
- Avoir une vision d'ensemble du groupe
- Faire avec et laisser faire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Respecter le rythme de l'enfant
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs auprès de l'enfant
- Proposer, mettre en place et animer les activités

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant. Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps calme de l'enfant de :

- Proposer des pôles d'activités calmes (coin lecture, histoires suivies d'échanges, dessins, jeux de société, relaxation, musiques douces, petites activités manuelles...)
- Rendre possible des temps d'écoute et d'échanges avec ou sans l'adulte
- Laisser l'enfant décider de ne rien faire ou de participer à un des pôles proposés
- Permettre à l'enfant de s'allonger, de dormir ou de se reposer
- Organiser la sieste pour les petites sections de maternelle et de lever l'enfant s'il ne dort pas au bout de 30 minutes
- Proposer un temps calme dans les mêmes conditions que les enfants du même âge à ceux qui arrivent à 13h30

4. QUAND => Le temps calme est mis en place :

- Les mercredis et les jours de vacances, il a lieu dans la continuité du temps de repas
- Les jours de semaine pendant le temps périscolaire, le temps calme peut être mis en place à tout moment

7.3. LES RÈGLES DE VIE

« Les règles de vie garantissent la sécurité physique, morale et affective. Elles permettent de gérer la vie en collectivité, de limiter conflits et accidents. Elles facilitent le « vivre ensemble », l'appropriation des différents espaces et donnent des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. »

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de vie découlent du projet éducatif et du projet pédagogique, de la Charte éducative et du règlement intérieur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Les règles de vie visent à développer leur autonomie et leur socialisation.

2. POSTURE EDUCATIVE => Par l'instauration de règles de vie, les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Favoriser la vie en collectivité
- Accueillir tous les enfants dans leur diversité et leurs différences
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Permettre une équité entre les enfants, une cohérence entre les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux et avec les familles
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement positif et constructif auprès des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant. En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCCS, règlement intérieur, locaux), les règles de vie permettent de :

- Établir des repères chrono biologiques et des rituels permettant aux enfants, quels que soient leurs âges ou leurs handicaps, de se situer plus facilement dans l'espace et dans les différents temps de la journée
- Garantir l'hygiène corporelle, le respect des protocoles sanitaires et alimentaires personnalisés des enfants
- Respecter le rythme de vie de l'enfant
- Faire ou ne pas faire, ne pas terminer
- Changer d'activité
- Favoriser, à l'occasion des repas, la convivialité, le respect, le partage et l'éducation alimentaire
- Valoriser et accompagner l'enfant dans ses relations et ses réalisations
- Sécuriser les espaces de vie et de circulation
- Utiliser correctement le matériel, de le partager et le ranger

7.4. SANCTIONS ET PUNITIONS

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement.

Elles favorisent la vie en collectivité et préviennent de tout acte négatif.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir un langage et un comportement constructif et positif auprès des enfants et des familles
- Créer un climat de confiance et une relation de qualité avec l'enfant (par exemple en partageant des moments privilégiés)
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités afin de favoriser son autonomie
- Avoir un positionnement équitable à l'égard des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte positif de l'enfant de :

- Favoriser la confiance et l'estime de soi en récompensant de façon verbale, individuelle ou collective, exceptionnellement de façon matérielle
- Encourager les enfants dans tout acte positif
- Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte négatif de l'enfant de :
- Proposer un retour au calme afin de faire redescendre la pression
- Dialoguer, questionner, faire réfléchir l'enfant dans le but de créer un mode de communication
- Avertir des conséquences de ses actes, le faire réfléchir à son geste qui peut entraîner une sanction, mettre en place une sanction réparatrice
- Responsabiliser l'enfant, lui faire prendre conscience de son acte, le faire participer à chaque fois que c'est possible à une réparation constructive et éducative
- Isoler, en cas de besoin, provisoirement l'enfant de façon adaptée
- Réunir selon la gravité de l'acte toute les parties concernées (parents, enfant, équipe d'animation)
- Relayer de façon directe sans intermédiaire, à chaque fois que c'est possible, les comportements négatifs de l'enfant, en se centrant sur les faits
- Équilibrer à chaque fois que c'est possible par les comportements positifs de l'enfant
- Rester impartial
- Sanctionner l'acte et non l'enfant

4. SECURITE DU PUBLIC => Afin de garantir la sécurité des enfants tout acte violent portant atteinte à la sécurité physique, psychologique et morale est formellement interdit. Les animateurs d'ISA refuseront de :

- Être violents verbalement, humiliants
- Adopter toute attitude autoritaire abusive
- Être moqueurs, dévalorisants, stigmatisants, discriminants, dénigrants
- Faire du favoritisme
- Priver un enfant de nourriture, d'activité ou de sortie (sauf en cas de mise en danger)
- Montrer le mauvais exemple (adulte, enfant)
- Appliquer des punitions collectives*



7.5. LES RÈGLES DE BON VOISINAGE

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de bon voisinage découlent du projet éducatif, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des différentes chartes en vigueur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Ces règles visent renforcer les notions de citoyennetés.

2. POSTURE EDUCATIVE => Par l'instauration de règles respectueuses de l'environnement des ACM, les équipes d'animation guident les enfants dans la considération des individus, ils s'engagent à :

- Favoriser la vie sociale en collectivité
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux.
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Soutenir une cohérence entre les enfants, les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement de référent exemplaire auprès des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisances » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque structure. En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de bon voisinage permettent de :

- Établir des règles de respect de l'environnement avec les enfants appliquées par tous
- Mettre en œuvre un affichage clair et ludique en direction du public
- Respecter et faire respecter le volume sonore en extérieur et intérieur
- Organiser des temps récréatifs avec du matériel adapté pour réduire le niveau sonore.
- Adapter l'activité aux lieux en tenant compte des règles établies
- Être particulièrement vigilants sur les comportements qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'autrui.